

COMPTE RENDU DE REUNION Assemblée générale extraordinaire

Date et lieu: vendredi 19 mars 2021

Rédacteur: Stella ORDRENNEAU

visioconférence

Date rédaction: 22.03.2021

Documents joints:

Feuille d'émargement des membres présents et représentés

Les statuts de l'association modifiés

- Résultats des votes pour la modification des statuts de l'association
- Résultats du vote pour le conseil d'administration
- Liste du nouveau conseil d'administration

Diffusion : Participants, représentés, excusés (sur <u>www.qualirelsante.com</u>) ; Cellule d'appui aux réseaux et associations ; Cabinet HLP (Commissaire aux comptes)

La séance est ouverte par Monsieur Yves PRAUD, président de l'association, le vendredi 19 mars 2021, à 14 h 05, en présence de 20 participants, soit 22 établissements présents ou représentés. Conformément aux statuts, il n'y a pas de quorum puisqu'il s'agit du report de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2021 qui n'a pas pu avoir lieu faute de quorum atteint (Cf. le compte-rendu de l'AGE du 05.03.2021).

La présente assemblée générale extraordinaire statue à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Monsieur PRAUD énonce l'ordre du jour :

- Approbation de la modification des statuts de l'association,
- Election du conseil d'administration

1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Madame TERRIEN, coordonnateur-responsable de QualiREL Santé, rappelle les modalités du vote à distance. Le vote relatif aux statuts de l'association a débuté le 5 mars 2021; il est possible de voter en séance et le vote est ouvert jusqu'à 15 h 00 ce jour.
- Suspension de séance de 14 h 28 à 15 h 00 (= clôture des votes): la présentation des modifications des articles ayant été plus rapide que prévue.
- Vote article par article (53 électeurs déclarés 37 votants). Les résultats sont reportés dans le fichier de vote cidessous :

Prázmbule

- Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).
- Nombres de volx :
 - o Oul: 32
 - Non:0
 - Ne se prononce pas : 5

Article 3

- Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).
- Nombres de vobi :
 - o Oul: 37
 - o Non:0
 - o Ne se prononce pas : 0

Artide 5

- Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).
- Nombres de voix :
 - o Out: 34
 - Non:0
 - Ne se prononce pas : 3

Article 6

- Le « oul » l'emporte à 100% sur le « non » (nsc).
 - Nombres de voix :
 - c Oul: 35
 - o Non:0
 - o Ne se prononce pas : 2

Artide 10

- Le « oul » l'emporte à 97% sur le « non » (3%).
- Nombres de voix :
 - o Oui:35
 - o Non:1
 - o Ne se prononce pas : 1

Artide 11

- Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).
- Nombres de voix :
 - o Oul: 37
 - o Non:0
 o Ne se prononce pas:0

Artide 15

- Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).
- Nombres de voix :
 - o Oui : 35
 - o Non:0
 - o Ne se prononce pas : 2

Relevé de décision :

Au regard des résultats des votes, la modification des statuts de l'association QualiREL Santé est approuvée par l'assemblée générale extraordinaire.

2. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La modification des statuts de l'association ayant été approuvée, l'assemblée présente peut procéder à l'élection du nouveau conseil d'administration.
- Madame TERRIEN souligne l'ouverture du conseil d'administration aux soins primaires au sein d'un nouveau collège, le collège 3 ; que le nombre de sièges a été réduit et que le mandat passe à 2 ans.
- Les candidatures sont présentées collège par collège.
- 1 candidature est retirée :
 - Collège 1 / établissements sanitaires privés à but lucratif : LNA Santé (ne dispose pas de structures sanitaires en région Pays de la Loire)
- 1 candidature est ajoutée :
 - Collège 2 / établissements médico-sociaux publics : EPMS de l'Anjou
- Il est procédé à l'élection du conseil d'administration conformément à l'article 10 des statuts de l'association.

A l'issue de la présentation de chaque candidature par collège, les électeurs déclarés reçoivent le lien de vote à distance pour leur collège.

Les résultats sont reportés dans le fichier de vote ci-dessous :

Collège 1 ~ établissements de santé	Collège 2 – structures médico-sociales
20 électeurs déclarés – 12 votants	20 électeurs déclorés – 16 votants
Etablissements publics (3 sièges) Classement: 4. CH du Haut-Anjou (53) Membre CA actuel 5. CH de Laval (53) Etablissements privés lucratifs (3 sièges) Classement:	3 postes pour les établissements médico- sociaux à but lucratif. Clossement : 3 postes pour les établissements médico- sociaux publics Classement :
Etablissements privés non lucratifs (3 sièges) Classement : LINE PROPERTO : LINE PROPERTO : Association de l'establis de l'e	3 postes pour les établissements médico- sociaux à but non lucratif Classement :
CHU d'Angers (49)	
CHU de Nantes (44)	
Collège 1 : établissements sanitaires : > Etablissements publics :	
EPSYLAN (44)	
CH de Saumur (49)	
CH Le Mans (72)	
OTTEO MIGHS (12)	

> Etablissements privés à but lucratif

Clinique de l'Anjou (49) Clinique Sud Vendée (85)

1 siège vacant

Etablissements privés à but non lucratif :

Association Œuvres de Pen Bron (44)

CSSR La Chimotaie - Groupe MGEN (85)

HAD Vendée (85)

Collège 2 : établissements médico-sociaux :

> Etablissements privés à but lucratif :

LNA Santé (44) Résidence Les Iris (85) 1 siège vacant

> Etablissements privés à but non lucratif :

APF France Handicap région Pays de la Loire (44)
AFM Téléthon – Pôle Yolaine de Kepper (49)
1 siège vacant

> Etablissements publics :

EPMS de l'Anjou (49) EHPAD La Source (85) 1 siège vacant

Collège 3 : soins primaires :

Les sièges seront pourvus au fur et à mesure des adhésions des structures de soins primaires à l'association QualiREL Santé.

4 sièges vacants

 Tous les membres élus n'étant pas présents lors de l'assemblée générale extraordinaire, il est convenu que la réunion d'installation du nouveau conseil d'administration se tiendra le jeudi 1^{er} avril 2021, à 17 h 00. Une convocation sera envoyée aux membres élus par mail.

Relevé de décision :

A l'unanimité des membres présents, il est validé que le mandat des anciens membres du conseil d'administration est prolongé jusqu'à la réunion d'installation du nouveau conseil d'administration, fixée au 1^{er} avril 2021.

Séance levée à 15 h 35.

Le président

Monsieur Yves PRAUD

Le vice-président 2

Monsieur Thierry LOQUET

QualiREL Santé_Compte-rendu_AGE_19.03.2021 VF

Page 4 / 4